



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 12 MARS 2024

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Nicolas DECLAS**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Agnès BERAL – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Jessica DIONISIO – Jean VIRET – Lionel BRUNEL – Xavier DÉMONET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Christian VIVENS (à Agnès BERAL) – Béatrice VERDIER (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Christelle RIVAT (à Michèle EYMARD) – Nathalie BERTOCCHI (à Jessica DIONISIO)

Ordre du jour :

- **RAA** – Convention de prestation de service avec Habitat et Humanisme.
- **Dossiers d'aide sociale facultative**

Informations diverses :

- Handicap : Présentation du dispositif Ciné Relax.
- Bilan des aides sociales facultatives

- **Informations diverses :**

- Intervention téléphonique de Madame Juliette Monnier, coordinatrice nationale Réseau Ciné Relax – Présentation du dispositif Ciné Relax, intervention de Monsieur Devy Thuillier, Directeur Régional d'exploitation Région Est CGR Cinémas de Brignais.

Madame Juliette Monnier présente le dispositif de Ciné Relax. Elle explique que les séances Relax au cinéma, lancées en 2005 sous le nom de « Ciné-ma différence », permettent de profiter en famille ou entre amis des séances ordinaires, rendues accessibles. Il s'agit de rendre l'accès aux loisirs culturels de droit commun, aux personnes en situation de handicap et à leurs proches. Quelques aménagements techniques sont proposés mais le cœur de ces séances consiste en la présence d'une équipe d'accueil chargée d'informer l'ensemble du public des spécificités et d'assister les spectateurs en fonction de leurs besoins. Elle indique que c'est un réseau coordonné au niveau national et qui compte plus de 75 salles de cinéma. Les séances ont pour ambition d'être portées et co-portées localement par : une salle de cinéma, un partenaire local qui en assure le relais (Ville ou CCAS), une association de familles de personnes handicapées et/ou de professionnels, un établissement accueillant des personnes en situation de handicap. L'objectif est que tous les spectateurs, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs difficultés, leur manière de communiquer leurs émotions, aient le plaisir d'aller au spectacle comme et avec tout le monde, dans des séances inclusives et conviviales. Elle ajoute que ce dispositif accompagne les partenaires associatifs, institutionnels et les cinémas dans le processus de création et de suivi des séances « Relax » : conventionnement, conseils, formation des équipes. Le dispositif mis en œuvre au sein du Réseau « Ciné Relax » est essentiellement un dispositif humain, avec un accueil renforcé des bénévoles. Il est conçu pour informer, entourer et apaiser les spectateurs. Au-delà de l'accueil bienveillant proposé lors des séances, la communication et la labellisation sont indispensables. Madame Juliette Monnier indique qu'il est essentiel de communiquer au travers des CCAS, des personnes identifiées, il s'agit d'un projet de territoire. Elle ajoute que cette accessibilité humaine se concrétise car ces bénévoles vont être formés.

Madame Juliette Monnier explique qu'un rendez-vous annuel de suivi avec la Ville ou le CCAS est organisé afin de savoir comment se passent les séances.

La séance de cinéma se fait avec un son modéré et une lumière s'éteignant progressivement caractérisent les séances spécifiques, sans publicité ni bande-annonce pour entrer dans la séance directement et que l'assistance se concentre sur l'essentiel. La particularité de ces séances est le tarif réduit et unique, Les séances sont labellisées, un petit « r » est présent sur la communication du film pour certifier du cadre adapté et des aménagements techniques. Madame Monnier précise que ce public est souvent exclu des activités culturelles et éloigné du cinéma. Il pourra ainsi s'y rendre en autonomie ou avec des proches. Pour rejoindre le réseau « Ciné Relax », la partie opérationnelle dure 6 à 9 mois de montage de projet avec 7 étapes clés :

- 1) Un rendez-vous d'information.
- 2) Un rendez-vous « concrétisation » avec la signature de la convention, renouvelable par tacite reconduction.
- 3) Déplacement d'une personne de la Ville à une séance relax à Bourges, il s'agit d'un premier temps de rencontre pris en charge par l'association Culture Relax.
- 4) Temps fort de communication pour partager le projet au sein de la Ville.
- 5) Recherche des bénévoles.
- 6) Visite la salle de cinéma et rencontre des bénévoles.
- 7) Dernier temps fort, la présence de la coordinatrice nationale Réseau Ciné Relax à la première séance de Ciné Relax.

Concernant le coût d'accompagnement, il sera de 1000€ pour les 6 à 9 mois de montage de projet. Au-delà du coût pour le lancement de la partie opérationnelle, l'adhésion en tant que membre-partenaire à un coût annuel 250.00€ donnant accès aux ressources du réseau « Ciné Relax ».

Monsieur Xavier DÉMONET témoigne de son expérience, il connaît ce projet sur l'Est Lyonnais : Bron et Villeurbanne. Il affirme que le public est en attente de ce projet. Madame Michèle EYMARD précise que la rencontre avec Monsieur Thuillier, Directeur Régional d'exploitation Région Est CGR cinémas de Brignais a entraîné la recherche de bénévoles, des mails ont été adressés à plusieurs associations, mais il n'y a pas eu de retour. Elle s'interroge sur les actions à mener pour y parvenir.

Madame Juliette Monnier affirme avoir une assise nationale concernant les bénévoles, et qu'ils n'ont jamais eu de difficultés à trouver des bénévoles.

Madame Noëlle CROUZET se questionne sur l'accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées. Monsieur Thuillier lui répond que toutes leurs salles sont accessibles aux personnes à mobilités réduites, s'agissant d'un ERP. Monsieur Sébastien FRANÇOIS remercie Madame Juliette Monnier pour son intervention. Il ajoute qu'il serait intéressant de porter le projet, Madame Agnès BERAL souligne qu'il pourrait être intéressant de le porter en inter-CCAS. Madame Marie-Thérèse MAUCOUR pense que le problème lié à la recherche des bénévoles sera important. Monsieur Sébastien FRANÇOIS souligne qu'on ne touche pas les bénévoles habituels, il s'agit d'une autre forme de bénévolat.

La séance est ouverte à 19h25.

- Informations

Monsieur Nicolas DECLAS souhaite revenir sur la clause Opac du Rhône et le terrain, comme suite à la question juridique soulevée par Monsieur Lionel Brunel. Le service juridique a répondu que le bailleur a rempli son obligation de construire une résidence et qu'il n'y a aucune sanction de prévu, dans l'acte de cessions. De plus, c'est la Ville qui souhaite mettre fin à cette structure et non l'Opac du Rhône.

Il répond également à Madame Jessica DIONISIO sur la question de la protection des données personnelles des agents assurés auprès de GRAS SAVOYE (l'assureur du CCAS), il explique que l'assureur n'a pas informé le CCAS de potentielles fuites de données.

OBJET : ARCADES

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC HABITAT ET HUMANISME

Le CCAS de Brignais souhaite inscrire son établissement dans un réseau d'établissements médico-sociaux. Eu égard à la complexité croissante de la gestion, de l'administration et de la réglementation opposable à ces établissements, il est donc souhaité de développer un partenariat de prestation de service avec le réseau Habitat et Humanisme Soins.

Le CCAS de Brignais et Habitat et Humanisme collaborent déjà depuis de nombreuses années à travers une convention entre l'EHPAD Sainte-Anne et la résidence des Arcades qui permet notamment de réaliser des échanges réguliers, de faciliter le parcours de vie des résidents des Arcades vers l'EHPAD Sainte-Anne et de construire des animations communes.

Ce souhait de collaboration plus approfondie entre les parties se traduit par la volonté de mettre en place une convention de prestation de service permettant la mise à disposition d'un salarié d'Habitat et Humanisme afin d'assurer les fonctions de direction de la résidence autonomie « Les Arcades ».

Il est donc demandé au Conseil d'administration :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe ainsi que tous documents s'y afférents.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Christian VIVENS explique qu'il se rend 2 à 3 fois par semaine à l'EHPAD Ste Anne, il comprend le souhait de se rapprocher de l'établissement, mais il précise qu'il s'interroge sur la direction commune des 2 établissements par la Directrice actuelle de Ste Anne, dans la mesure où elle intervient déjà dans une autre structure. Monsieur Nicolas DECLAS, lui répond qu'elle n'a plus qu'en charge la direction de Ste Anne depuis le **31 Décembre 2023**. Monsieur Xavier DÉMONET souhaite savoir le nombre de résidents actuels à l'EHPAD Ste Anne et à la résidence autonomie les Arcades. Monsieur Nicolas DECLAS lui répond que l'EHPAD Ste Anne compte actuellement 70 résidents et que la Résidence autonomie les Arcades en compte 58.

Départ de Madame Michèle EYMARD à 20h00.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

- Un dossier de demande d'aide sociale facultative pour une participation financière sur des frais d'orthodontie **ACCORDÉ**, mais pour le financement d'une autre dette, les membres du conseil d'administration du CCAS proposent un secours exceptionnel de 459,82€ pour une dette auprès de la mutuelle.

- Un dossier de demande d'aide sociale facultative pour une participation financière sur une dette d'un prêt étudiant.
ACCORDÉ, pour un secours exceptionnel de 628,14€.

- **Informations diverses :**

- Bilan des aides sociales facultatives.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS explique l'évolution des aides facultatives de 2016 à 2023. Il présente tout d'abord l'évolution des aides alimentaires et indique qu'en 2023 le CCAS a reçu 60 personnes, avec 137 passages, ce qui correspond à 6 414€ en tickets alimentaires distribués pour l'année 2023.

Pour l'année 2023, le CCAS a présenté moins de dossiers que les années 2021 et 2022, mais cela s'explique par le fait que les personnes ont des difficultés à présenter l'ensemble des justificatifs demandés et abandonnent souvent la demande d'aide facultative car soit ils sont dans l'incapacité de présenter des documents obligatoires, soit ils refusent de communiquer ces documents au CCAS. Enfin Monsieur Sébastien FRANÇOIS.

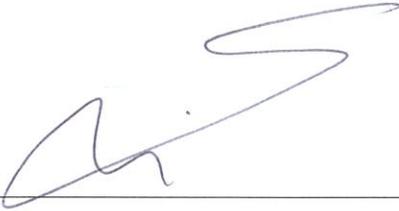
Monsieur Louis CHAPON souhaite savoir si les membres du CA du CCAS auront un droit de regard sur les personnes accueillies dans la nouvelle Résidence Les Arcades, il s'interroge surtout sur la question de la cuisine sur l'EPHAD Ste Anne et la future résidence autonomie. Il est indiqué que le CCAS aura un droit de regard sur les entrées. Concernant la cuisine, il est trop tôt pour apporter une réponse.

Monsieur Xavier DÉMONET propose de présenter l'aide APEI pour le CA du CCAS du mois de mai.

Monsieur Jean VIRET, déplore que le service communication de la Ville de Brignais n'a pas répondu favorablement à la demande de la Commune de Vourles de participer à la journée nationale des aides à domicile par le biais des panneaux publicitaires lumineux pour les remercier pour leur engagement et reconnaître la place essentielle qu'ils et elles tiennent dans notre société.

Monsieur Sébastien FRANÇOIS indique ne pas être au courant. Madame Christiane CONSTANT précise que ces panneaux sont pourtant très utilisés pour célébrer la Saint Valentin.

La séance est levée à 20h30.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 mars 2024	
Signataires	Émargement
Sébastien FRANCOIS (Vice-président)	<p style="text-align: right;">Le 14 mars 2024</p> 
Nicolas DECLAS (Secrétaire du Conseil d'administration du 12 mars 2024)	<p style="text-align: right;">Le 14 mars 2024</p> 

